

Compte rendu réunion du 7 novembre 2017
Suite aux questions des parents d'élèves lors du conseil d'école du 20 octobre 2017

Présents : Jean-Philippe BARON, Florian BRETEAU, Emeric DUPRE, Cyril VALLET, Ingrid BLETTERY, Nadine GATIGNON, Claudine MALIGNIER, Elodie NIEOU, Nathalie SIMON, Diane SUCHON

Absente : Nadège CAILLOT

Réunion à la demande de Mme Isabelle LACORNE, Adjointe à l'Education

TAP

1 – Si un enfant perturbe le travail du groupe, il est courant que l'animateur ne fasse pas faire l'activité de tout et tous les autres enfants sont alors pénalisés.

Pourquoi ne pas exclure les perturbateurs après 2 avertissements et mot aux parents ?

Le règlement intérieur stipule qu'un premier courrier d'avertissement est envoyé aux parents, au deuxième c'est une exclusion temporaire.

Les animateurs peuvent formuler des avertissements pour ramener le calme mais en aucun cas l'activité n'est pas faite.

D'autres animateurs réclament le silence pendant 5-10 minutes avant de reprendre la séance.

Les animateurs ont la possibilité de séparer des éléments perturbateurs.

2 – Est-ce normal que l'on vous appelle pour vous prévenir que votre enfant se tord un membre vous demandant de venir chercher et arriver sur place qu'on vous fasse attendre plus de 30 mn pour pouvoir le récupérer car aucun papier de décharge n'est à leur disponibilité ?

La règle stipule que les personnes habilitées à venir chercher l'enfant sont notées sur la fiche sanitaire. Pas besoin de décharge.

Au cas où une autre personne non mentionnée sur la fiche récupère l'enfant, l'animateur fera remplir sur une feuille libre une décharge « je soussigné..., voisin-ami,.... atteste venir chercher l'enfant »

NB : Dans ce cas de figure, les parents devront néanmoins prévenir par téléphone les services de l'identité de la personne qu'ils autorisent exceptionnellement à récupérer leur enfant.

3 – Est-ce normal qu'un enfant sur un temps périscolaire puisse sortir de l'établissement sans qu'une personne référente ne s'en aperçoive ?

Les animateurs redoubleront de vigilance pour qu'un tel cas ne se renouvèle pas.

Toutefois, l'enfant a dû échapper à la vigilance au moment de la fin de la séance (soit 10 mn) quand les enfants sont autorisés à aller chercher leur cartable. L'enfant a dû en profiter pour ne pas regagner le rang et sortir de l'école.

RESTAURANT SCOLAIRE

4 - Est-ce normal que l'on ne soit pas averti quand un enfant tombe sur la tête et que les parents ne le découvrent que le soir et qu'en allant à la mairie (eux même choqués par la bosse) demande à partir de quel degré doit-on vous prévenir ?

Il est convenu que pour toutes chutes sur la tête, les animateurs appelleront les parents, voire les pompiers.

5 - Serait-il possible que les enfants, quand ils sont à la cantine, soient un peu plus surveillés par les adultes car des crachats se font régulièrement dans les plats ou les pichets et également éviter de punir les enfants de dessert ou autres car les parents paient leur repas ?

Un adulte a en charge deux tables d'enfants (environ 13 enfants)

Un enfant a éternué sans mettre sa main devant la bouche et des résidus ont atterri dans le plat.

Un enfant n'a pas fini son yaourt (il restait deux cuillères) car, effectivement, il a été très insolent envers l'animateur.

D'une manière générale, les fruits ne sont guère appréciés des enfants. Souvent ils n'en veulent pas.

Il faut rappeler qu'un petit suisse ou un yaourt est régulièrement servi à la place du fromage. Les enfants s'attendent souvent à manger un fromage alors qu'ils ont déjà eu le produit laitier, ce qui peut leur laisser croire qu'ils n'ont pas eu un repas complet.

Rappel : c'est un petit suisse par enfant.

GARDERIE

6 – Est-ce normal que les enfants de la garderie du soir n'aient pas leur goûter s'ils ne le réclament pas ou s'ils sont punis ?

Rappel horaire de la garderie du soir : mardi et vendredi de 15h15 à 16h15, il n'y a pas de goûter.

Le goûter a lieu à 16h30.

Les enfants qui vont ensuite à l'activité multisports apportent leur goûter.

Un enfant ne veut jamais de goûter. Lundi 6 novembre, la personne qui est venue le chercher a réclamé le goûter que l'enfant n'a pas mangé.

Les enfants n'aiment pas spécialement les fruits mais, depuis quelques temps, les animateurs les présentent coupés ce qui semble être mieux apprécié des enfants.

Les animateurs ont entendu les remarques formulées par les parents d'élèves au conseil d'école du vendredi 20 octobre dernier mais ont le sentiment que leur professionnalisme est remis en cause et soulignent que ces remarques concernent à chaque fois un cas isolé.

Les services de la mairie invitent les parents concernés par ces cas isolés à en discuter ensemble.

Vu par Isabelle LACORNE, Adjointe à l'Education, le 13 novembre 2017

